

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 30/11/22

DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 - 232

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE CYBERSECURITE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la volonté de la collectivité d'améliorer la protection et la récupération de ses données ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant à signer le contrat avec l'entreprise Atempo, sise bâtiment M, 26 rue Emile Decorps à Villeurbanne (69100), aux conditions suivantes :
 - o Matériels : logiciel YooBackup, support de stockage de 4To, plan de continuité de sauvegarde ;
 - o Durée du contrat : du 01/01/22 au 01/04/2027 (63 mois) ;
 - o Abonnement : 190 € HT/mois ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 25 novembre 2022



Pour extrait conforme,
Gedric CLECH
Maire de Tonnerre